

**ATTENTION,  
LE C.F.E RECOIT  
SUR RENDEZ-VOUS**



**PIECES A FOURNIR (PERSONNE MORALE) POUR L'INSCRIPTION AU REPERTOIRE  
DES METIERS D'UNE SOCIETE**

Pour l'entreprise à créer –

- Statuts : 1 original,
- 1 exemplaire de la nomination du ou des gérant(s) (s'il n'est pas nommé dans les statuts),
- 1 Certificat justifiant le dépôt des fonds (à demander à la banque ou au notaire), si SAS 1 original,
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales comprenant l'avis de constitution,
- Si SAS, Liste des souscripteurs,
- Si création : 1 Photocopie du bail commercial, ou titre de propriété ou de l'attestation notariée, ou quittance de loyer précisant « local commercial », ou autorisation de domiciliation du propriétaire + taxe foncière de moins de 3 mois.
- Si achat de fond : 1 copie acte d'achat + 1 exemplaire du journal d'annonces légales,
- Si location gérance : 1 copie de ce contrat + 1 exemplaire du journal d'annonces légales,
- Redevances : \* *Registre du commerce et des sociétés* :
  - si création : **39,42 €**, par chèque uniquement à l'ordre du Greffe
  - si achat, apport, location gérance : **73,21 €** par chèque uniquement à l'ordre du Greffe
  - si création sans activité : **70,39 €**, par chèque uniquement à l'ordre du Greffe

Pour le (ou les) gérant(s) –

- Justificatif d'identité en cours de validité,
- Carte vitale ou numéro de Sécurité Sociale,
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation susceptible d'interdire l'exercice de la profession,
- Justificatifs du droit d'exercer une activité réglementée (Diplômes professionnels, Bulletins de salaires,...)
- si titulaire du SPI, copie de l'attestation de stage de préparation à l'installation.

**PIECES A FOURNIR SI DEMANDE CARTE AMBULANT**

- Règlement de 15 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude,
- Une photographie norme ISO,
- Le CERFA 14022\*02 dûment rempli,
- Justificatif de domicile personnel du Chef d'entreprise.

Immatriculation Répertoire des Métiers : 252,00 €.

**Rendez-vous au CFE le .....**